

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion Administrative et Financière des Aides

171.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

OBJET : Accord de transaction entre le Département des Bouches-du-Rhône et la société JL International pour l'indemnisation des conséquences de la crise sanitaire.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétés de transports scolaires des élèves et étudiants handicapés ont demandé à être indemnisées du fait du bouleversement des conditions d'exécution de leur contrat : suspension due à la fermeture des établissements scolaires, puis reprise très partielle.

La société JL International attributaire de trois accords-cadres à bons de commande (secteur Aix-en-Provence, secteur Aubagne-La Ciotat, secteur Arles) a saisi le Département d'une demande d'indemnisation.

Les parties se sont accordées par convention à recourir à une procédure de médiation conduite par un haut magistrat.

La médiation qui s'est déroulée le 15/07/2020 entre le Département, la société JL International et le médiateur a donné lieu à un accord financier d'un montant de 71 079,25 €

L'accord de transaction qui matérialise cet accord amiable doit être présenté à la délibération de la Commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

